



Association Vers la Vie pour l'Éducation des Jeunes

Rapport d'activité 2018. SAU92.

Date de publication 18/04/2019

2018. EN SYNTHÈSE

■ REGARD(S) SUR L'ACTIVITE REALISEE

L'activité de l'année 2018, quasi à l'équilibre, marque cependant un léger déficit de journées : 99,60% (- 0,06%).

Le SAU92 allie un fort taux d'occupation exigé (98,27%) et une rotation très active : 5 à 18 entrées, 6 à 20 sorties/mois en 2018, pour un accueil de 26 places, qui mettent l'ensemble des professionnels sous pression et tension permanentes ; ce qui ne peut être tenable aujourd'hui sur du long terme et sans reconnaissance.

Sur 453 demandes enregistrées (hors nuits ou WE, non comptabilisées), 364 sont du 92, 138 ont été acceptées (exclusivement du 92) dont 122 furent effectives (pour les autres, l'ASE a choisi une autre solution). Sur le 92, 223 ont donc été refusées (87 filles, 136 garçons), dont 70 par manque de place chez nos ASFAMS. Notre résultat comptable est excédentaire, de par la vacance partielle du poste de psychiatre qui a été peu à peu compensée par une étroite collaboration avec l'équipe mobile de Colombes, qui sera bientôt formalisée par une convention et donc qui sera à rétribuer.

Maintenu d'une année sur l'autre, largement supérieur à la moyenne nationale (MECS : 92%, Cités de l'enfance : 87%. ONEP, 2012), le taux d'activité exigé du SAU92 questionne d'autant aujourd'hui, et en premier lieu, la finalité d'un service d'urgence : ne devrait-il pas toujours garder une place disponible sans être lui-même dans l'urgence et, *a fortiori* programmé pour y rester ? Par ailleurs, au vu des demandes désormais effectuées et banalisées, et donc des situations actuellement mises d'office en urgence, au risque d'atteindre le point de rupture du SAU92, il convient de considérer, comme originellement, que la finalité d'un service d'urgence ne peut être le suprême recours d'une chaîne mal accordée et de décisions parfois inconsidérées. Le recours à l'urgence sur un territoire doit être le réel recours d'un enfant en danger et l'amorçage d'un parcours de protection construit et cohérent en fonction des évaluations effectuées.

Cette question de la finalité du SAU92 en ces temps de grand chambardement du paysage de l'ASE du 92, de dématérialisation des organisations, de mutation de la société et de ses revendications en propre, se pose d'autant plus. Il devient « urgent » de redéfinir les finalités de ce dispositif qui ne peut plus être inconditionnel, illimité et sans relais comme aujourd'hui ; et de repenser les modalités de son organisation et de ses moyens, maillages et articulations, à la fois dans le nouveau dispositif de la Protection de l'Enfance du 92 qui se profile, et aux plans régional et national, où l'urgence en Protection de l'Enfance est le grand oublié alors qu'il tient une place stratégique sur un territoire et une place essentielle, primordiale, dans le parcours de protection d'un enfant, mais, encore une fois, comme amorce, commencement et ébauche de ce parcours.

■ LES PERSONNES ACCUEILLIES

Un SAU est, rappelons-le, un observatoire privilégié de « faits » concernant les mineurs.es en rupture et des mouvances de notre société. En 2018, nous avons particulièrement observé :

- Diminution des primo-placements face à un danger, au bénéfice de mineurs.es en situation de rupture avec l'institution ou dispositifs « ASE ». *Hormis pour une mise à l'abri de quelques jours, il est illusoire de croire ou faire croire que l'urgence puisse être la solution « miracle » ou la nouvelle orientation d'un mineur déjà intégré dans un parcours ASE parfois de très longue date (placements, ou mesure AED ou AEMO de plusieurs années). Ces situations de crise d'autant plus aiguë, douloureuses pour les mineurs qu'elles brisent un parcours « de protection » ne nécessiteraient-elles pas que les institutionnels concernés mettent en place des médiations et les réinscrivent dans un projet ou une perspective qui ne saurait être une rupture radicale et un service d'urgence ? Ces situations nécessiteraient d'analyser les conditions et la manière dont ces décisions de rupture de « parcours ASE » sont prises par les institutionnels en garde de l'enfant, parfois très spécialisés (ITEP par exemple) et d'y remédier.*
- Pseudo-retour des jeunes « vagabonds » du XIXe siècle mis en garde à vue (sans avocat !) pour divers délits ou infractions. Non poursuivis au pénal, ils bénéficient d'une impunité et donc d'une simple mesure de protection administrative dont ils se démettent instantanément ; le SAU ne pourra ni les protéger ni les éduquer car ils recouvrent aussitôt leur « liberté ».
- Mineurs(es) victimes de violences physiques, sexuelles psychologiques et de négligences et carences inquiétantes. Apparition de mineures (généralement les jeunes filles) placées judiciairement (avec leur fratrie entière) sur leurs dénonciation et dépôt de plainte à l'encontre de leurs parents pour des maltraitances qui se révéleront non avérées par la suite mais auront conduit leurs parents en garde à vue effective.
- Les MNA (désormais dénommés « mineurs étrangers privés de la protection de leur famille sur le sol français ») représentent un peu moins d'un tiers des accueils au SAU. Leur séjour peut être prolongé considérablement au SAU du fait des difficultés croissantes rencontrées pour leur orientation. Par ailleurs, les polytraumatismes, quand ils resurgissent, sont quant à eux très prégnants et rendent difficiles leur vie en collectivité, leurs apprentissages et leur adaptation et nécessiteraient soins et accompagnement très spécialisés.
- Apparition de jeunes fratries d'enfants mineurs déposés sur le territoire français par leurs propres parents (généralement de classe moyenne, voire aisée) qui les abandonnent et s'en retournent en toute impunité dans leur pays, et sans lien ni contribution au placement « forcé » de leurs enfants.
- Apparition de jeunes détenteurs d'arme blanche dont ils ne veulent /ne peuvent se défaire (toujours prêts à en découdre) et qui se montrent dangereux. Apparition de jeunes victimes de cyber harcèlement et ayant attenté à leurs jours. Recrudescence de prostitution infantile. Apparition de jeunes préadolescents hostiles voire « perdus » face à leur nouvelle configuration familiale, quand par exemple le compagnon du même sexe remplace au foyer l'un de ses parents séparés.

■ FOCUS SUR LES PROJETS REALISES

-La plateforme scolaire sportive et culturelle (ex classe) prend forme, se structure ; ses actions à l'endroit des mineurs en grande difficulté scolaire voire décrocheurs se développent grâce à l'enrichissement de son équipe (budgétairement constituée d'un seul professionnel) par des stagiaires STAPS de l'Université de Nanterre avec laquelle nous consolidons notre partenariat. Une pédagogie pratique se dessine peu à peu.

-Notre démarche d'accorder une attention particulière sur l'articulation Asfams/institution & Asfams/éducateurs a pris forme cette année par des actions concrètes (formations mixtes, analyse des pratiques et ateliers d'écriture communs).

-La numérisation des dossiers des jeunes, entreprise en n-1, se généralise et montre son efficacité. Elle doit se prolonger par une sécurisation des données, une révision et une réactualisation des modalités de rédaction des notes et rapports prenant en compte et ces nouvelles données et réglementations, les besoins des mineurs, une traçabilité des évaluations et actions menées.

-Nous entreprenons une démarche de développement durable et réorientons nos investissements en ce sens avant d'entreprendre de l'inclure et de modifier notre quotidien.

■ LA DYNAMIQUE RH

- Cette année, le nombre élevé de démissions (6/34) a attiré notre attention : Travailler dans un service d'urgence est exigeant. C'est une source importante de stress, d'incertitudes, de frustrations pour un éducateur. Cela exige de tout le personnel, à tout instant, disponibilité, réactivité, ténacité et une grande maîtrise de soi face à l'imprévisible, à l'inconnu, à l'agressivité, voire la violence d'adolescents (et/ou de leurs parents) face à autrui ou retournée contre eux-mêmes, et dont la particularité est, quand un jeune arrive, d'être en crise, en rupture, en souffrance, en état de choc. Cela exige des professionnels de se réajuster et de se réadapter, d'improviser à tout moment, de se remettre en question en permanence, de dépasser ses craintes, son anxiété et ses peurs. Chacun se retrouve forcément ébranlé, affectivement et nerveusement. Les démissions sont dues à la difficulté de ce métier de l'urgence, et à laquelle s'ajoutent des conditions salariales inférieures aux propositions du marché et du service public, et qui ne reconnaissent ni la spécificité de cette discipline singulière ni la pénibilité qu'est le travail dans un service d'urgence, d'autant accentuée par la désorganisation actuelle de l'ASE sur le territoire du 92 et l'utilisation qui est faite aujourd'hui de l'urgence, préjudiciables à sa dynamique et son fonctionnement.

- Nous avons été amenés à licencier deux salariées, dont une ASFAM diplômée pour retrait d'agrément par la PMI.

- Le nombre de CDD important mais structurel au SAU est cette année particulièrement en croissance. Notre organisation mais également les contraintes réglementaires et administratives actuelles font que notamment les Asfams travaillant de façon intermittente pour les remplacements de vacances ou autres, "consomment" un nombre conséquent de CDD, auxquels se rajoutent cette année ceux dus aux démissions, congés sabbatiques, licenciements, arrêts maladie et maternité.

-Transmettre nos savoir-faire et nos pratiques, la « culture de l'urgence », est essentiel dans cette discipline éminemment complexe, qui nécessite d'assimiler constamment nombres d'informations et, quel que soit le professionnel, de faire des apprentissages longs. L'accompagnement des nouveaux salariés, CDD, stagiaires, est d'autant plus indispensable et exige un réel tutorat et une disponibilité auxquels nous travaillons.

■ LES ENJEUX POUR LE SERVICE ET LES PERSPECTIVES

-La viabilité du SAU92 impose de ré-institutionnaliser le dispositif d'urgence sur le département, donc que ses administrations (CG92, Parquet, Juges, PJJ, AVVEJ) redéfinissent la finalité, les limites, les moyens, et le (re)positionnement du service dans la nouvelle organisation de la Protection de l'Enfance. Il convient aussi d'établir une convention avec l'APHP, et de restaurer un partenariat avec les médecins référents ASE et PMI.

-Adapter le SAU92 aux mutations aujourd'hui nécessaires pour l'inscrire dans le nouveau dispositif de Protection de l'Enfance et répondre au mieux aux besoins d'un territoire et des problématiques des jeunes. Outre sa fonction de mise à l'abri immédiate, il convient de l'inscrire en tant que site d'observation de la personnalité des mineurs accueillis, d'évaluation de leurs capacités cognitives, de leur état de santé et des situations familiales, et en tant que site d'éducation et de soutien à la parentalité, et d'orientation.

-La dynamique du SAU. L'implication et l'engagement du personnel, qu'il soit administratif, éducatif, pédagogique, ou technique, impose de le fidéliser en renforçant le sens et la dynamique de notre action dans un maillage institutionnel cohérent et réactif. A noter que tout l'effectif des Asfams expérimentés et de l'encadrement devra être renouvelé d'ici trois-quatre ans (départs en retraite).

-Il convient donc d'entreprendre un gros travail de formation pour adapter fonctionnement, organisation et pratiques éducatives aux missions redéfinies, aux nouveaux dangers auxquels sont confrontés les mineurs, et au virage numérique qu'il faut opérer. Cela implique de créer des formations *ad hoc* à l'intention des cadres, des équipes pluridisciplinaires, dont la plateforme pédagogique nouvellement créée.

-Enfin, il convient d'établir le cadre et les espaces nécessaires au fonctionnement du SAU92 à venir et de chercher une nouvelle implantation lui permettant d'opérer cette mutation dans la future configuration territoriale, et de préparer son déménagement.

SOMMAIRE

[année] EN SYNTHÈSE	2
CADRE D'INTERVENTION	6
L'Association	7
Présentation synthétique du service.....	8
BESOIN DU PUBLIC ET ACTIVITE	9
Chiffres clefs : besoins et activité	10
Analyse de l'activité réalisée	11
LES PROJETS REALISES ET LA VIE DE L'INSTITUTION	17
Les projets collectifs.....	17
Les activités individualisées	Erreur ! Signet non défini.
La vie de l'institution	Erreur ! Signet non défini.
LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES	21
L'équipe et les intervenants.....	21
Analyse financière.....	23
L'AMELIORATION CONTINUE	24
Le plan d'amélioration	24
Les principaux axes d'améliorations.....	24
Etat des lieux des actions et des mises en œuvre.....	24
LES PERSPECTIVES	26
Projets et perspectives	27

CADRE D'INTERVENTION

L'Association

L'AVVEJ, créée en 1952, est une association reconnue d'utilité publique.

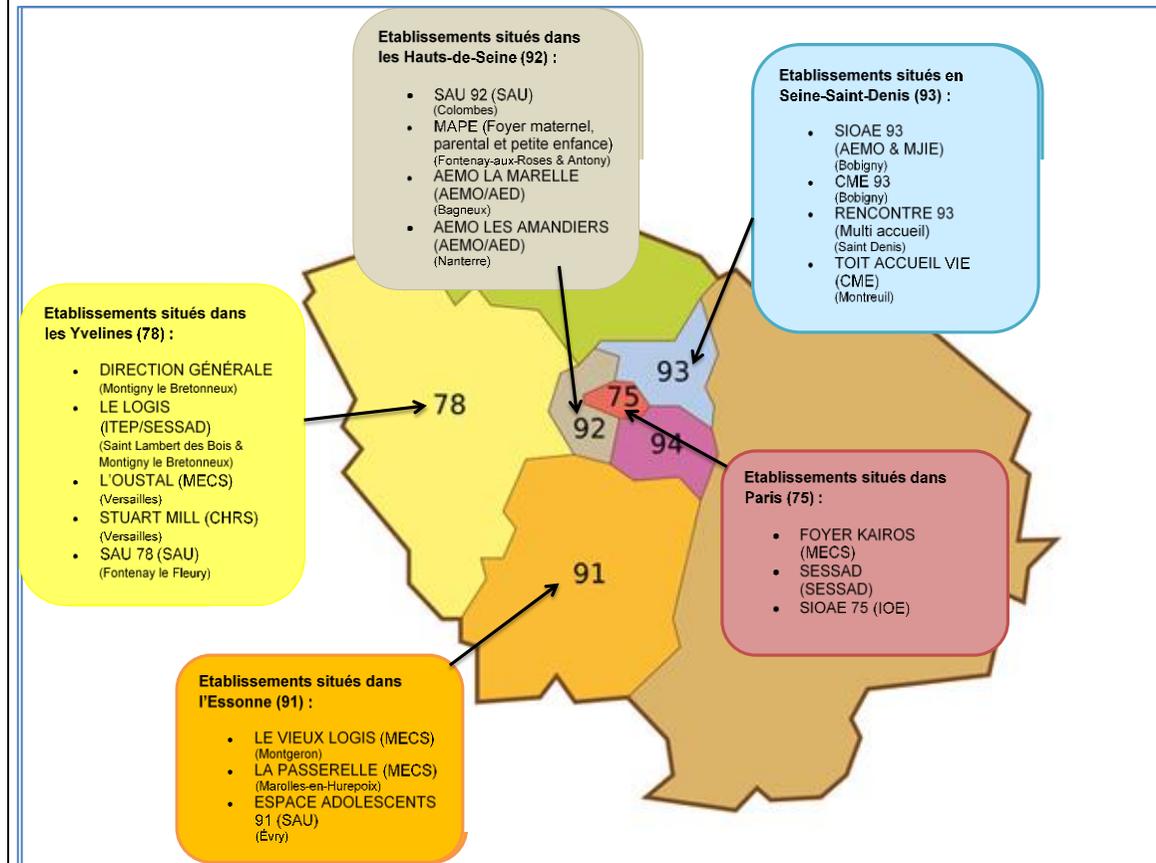
Elle est implantée dans **5 départements Franciliens** avec **130 membres associés, 18 établissements, 750 salariés**, qui accompagnent **4000 enfants et adultes** par an.

Le projet associatif est construit autour de **4 options fondamentales** qui inspirent les projets de chaque établissement :

- **Le pari d'un avenir pour tous**
- **L'engagement aux côtés des personnes accueillies**
- **Le développement d'une solidarité humaine et institutionnelle**
- **Une exigence au service des personnes accueillies**

L'AVVEJ anime et développe des actions à destination des enfants, adolescents et adultes à travers :

- **La prévention et le soin dès la petite enfance**
- **L'accueil et la protection, des enfants des adolescents et des adultes**
- **Le soutien aux parents et à la famille**
- **L'éveil aux savoirs et l'accompagnement vers l'insertion**
- **Le développement de la vie sociale et de la citoyenneté**



Présentation synthétique du service

Le SAU92 est un dit « service d'accueil d'urgence » situé à Colombes dans les Hauts-de-Seine depuis 1978, dans un quartier cosu proche de la gare. Totalemnt intégré, ce service demeure discret et se fond dans le paysage. Il est logé dans une maison bourgeoise du début du XIXe siècle avec jardin. Cette propriété de l'UOF St Vincent de Paul (Union des Œuvres françaises) est louée au SAU92 par l'Association Accueil chargée, selon les dernières volontés de sa donatrice (Madame Fourment), de gérer ses biens.

Le SAU92 est un lieu d'accueil, d'observation/investigation et d'orientation. Il a une capacité d'hébergement complet de 26 mineurs(e)s, âgé(e)s de 12 ans (voire 11 et moins pour les fratries) à 17 ans révolus. 9 à 11 d'entre eux (elles) sont recueilli(e)s sur le collectif, au sein de la propriété, et 17 autres en familles agréées qui sont membres à part entière de l'équipe éducative du SAU92. Ils (elles) bénéficient d'une mesure de type 5 jours ou 72h CASF, art.L.223-2 (dénommé ATU) en cas notamment de désertion du domicile parental, ou en cas d'un dit « passage relais » concernant le mineur ayant fugué d'une autre structure du département ou hors département ; soit d'une mesure, fixée à 4 mois maximum, pour les primo-placements et mineur(e)s. en rupture de placements antérieurs. Ils font donc tous l'objet d'une protection administrative (Accueil provisoire à la demande des détenteurs de l'autorité parentale ; CASF, 222-5), d'une protection judiciaire ou d'un double suivi en protection de l'enfance (Code civil, art.375), ou au titre d'une mesure pénale (ord.45). Ils (elles) sont donc reconnu(e)s en situation de danger avéré (mais, de plus en plus, de « suspicion » de danger) et donc recueilli(e)s dans le cadre des préventions. Ce qui détermine la demande d'accueil en urgence et légitime l'action du SAU est la caractérisation du danger et donc un « fait » qui s'est déroulé avant l'admission. Ce ne peut donc se résumer par le seul risque.

Ces mineur(e)s sont recueilli(e)s 24h/24, 365 jours/365 dans les heures suivant la demande effectuée suite à un « fait » et l'intervention d'un tiers institutionnel pour une mise à l'abri en sécurité immédiate. Pour nombre d'entre eux (elles), le SAU permet de créer une rupture avec l'environnement, de les sortir de leur quartier ou de leur famille. Dans le cas des primo-placements notamment mais plus uniquement l'accueil au SAU92 permet de rechercher les causes de ces faits et pratique donc une observation, ou, selon, ré-observation (si mesures antérieures), et une évaluation-investigation poussée avec proposition et mise en œuvre d'une orientation (ou nouvelle orientation). Il permet donc un accompagnement

du projet de vie du (de la) mineur(e) en vue d'un retour en famille quand cela est souhaitable, ou une étape indispensable, avec préconisation de l'étayage nécessaire et/ou dans le cadre judiciaire d'un « placement à domicile », ou en vue d'une orientation en institution ou service spécialisé. Orientation à même de répondre aux besoins repérés lors de l'évaluation et à l'accompagnement à son insertion. Le SAU92 est donc un lieu d'éducation et de socialisation singulier, car toujours en vue et au service de la connaissance et la compréhension d'un enfant et de ses agissements, de l'évaluation donc, et de la proposition, voire recherche avec le service gardien, d'une orientation adaptée. A son accueil, chaque mineur(e) doit s'inscrire dans un cadre, ses règles, son fonctionnement et où la dissymétrie des places (adultes-adolescents) est très marquée. Quasi immédiatement il reprend une ou sa scolarité et bénéficie d'un bilan scolaire et d'un soutien scolaire renforcé voire de cours d'alphabétisation si besoin, ainsi que (pour les décrocheurs ou exclus de l'école) d'une prise en charge spécifique associant prise en charge individualisée et apprentissages cognitifs alternant avec sports ou jeux collectifs (plateforme scolaire, culturelle et sportive). Il bénéficie également et rapidement d'un bilan complet de santé, et des soins nécessaires, d'un examen médico-psychologique (désormais pratiqué par la MDA et/ou l'équipe mobile du 92) et de démarches en vue de la mise en place d'un suivi psychologique en CMP. Les apprentissages de la vie quotidienne comme de socialisation comme la scolarité, l'ouverture à la culture et la pratique du sport, contribuent activement à l'évaluation du SAU92.

Le (la) mineur(e) fait régulièrement le point avec son éducateur(trice) et chemine avec lui dans la compréhension de ce qui l'a amené(e) au SAU92. Il.elle prend connaissance de la conclusion de l'évaluation. Nous souhaitons qu'il.elle participe plus activement à la recherche du lieu de son orientation future quand ce ne peut être sa famille.

Le SAU92 est aussi un lieu de soutien à la parentalité, au sens, pour chacun des parents comme de leur enfant, de devenir acteur de la prise en charge, de s'emparer de la question du pourquoi cette situation de placement en urgence. Les parents sont immédiatement contactés et rencontrés dans le cadre du DIPIC et d'entretiens plus réguliers, s'ils sont et se rendent accessibles.

BESOIN DU PUBLIC ET ACTIVITE

Chiffres clefs : besoins et activité



L'accueil pour une capacité de 26

Taux d'occupation : 98,64%

Taux d'activité : 99,94%

- Nombre de mineurs accompagnés dans l'année : **146**
 - Nombre de jeunes accueillis au 31 décembre : 24
 - Nombre de demandes d'admissions : 364
 - Nombre d'entrées : 122
 - Nombre de sorties : 122
- Durée accueil : de quelques heures à 8 mois.
8 mois pour un jeune MNA de 17 ans et demi : impossibilité de lui trouver une structure adaptée donc hôtel



Les orientations

- Nombre d'enfants accompagnés dans l'année : **146**
- Durée moyenne des accueils :
 - 1 jour : 16 jeunes, soit 13%
 - 2 à 7 jours : 32 jeunes, soit 26%
 - 8 jours à 1 mois : 18 jeunes, soit 15%
 - 2 à 3 mois : 32 jeunes, soit 26%
 - 4 à 6 mois : 13 jeunes, soit 11 %
 - Plus de 6 mois : 11 jeunes, soit 09%

Profil du public ac

La proportion garçons : 50%
32% MNA : 39 jeunes
84% mineurs qui ayant déjà fait l'objet d'un accueil en SAU : 102
1 jeune majeure avec nourrisson
Nombre de fratries : 5 fratries soit 12 jeunes
61% jeunes accueillis ayant bénéficié de :
84% jeunes ont fait l'objet d'un signalement
30% jeunes ont bénéficié d'un accompagnement
75% des jeunes déscolarisés (en comptant les MNA)



Origine de l'accueil

- 75% Accueil au titre de l'article 375 (91 à l'entrée, 102 à la sortie) dont 42% ordonnance provisoire parquet
- 0,82% d'accueil au titre de l'ord.45
- 1,62% d'accueil au titre de placement administratif à la demande des détenteurs de l'autorité parentale (CASF L222-5)
Les deux accueils administratifs sont 2 placements par service AEMO (situé en tant que référent de la situation. Notre relation à l'ASE était strictement financière.)
- 20,50% Accueil 72h qui ne devraient pas excéder 5 jours (CASF L223-2) : 25 à l'entrée, 16 à la sortie (après plusieurs mois, parfois)

Analyse de l'activité réalisée

Regard sur la dynamique de l'activité réalisée

- Évolution du taux d'activité

Année	Taux d'activité	Évolution
2018.		
	99,84%	- 0,10%

Profil des accueils

Tranche d'âge [mineur]	2018.
0- 3 ans	1
4- 6 ans	1
7- 9 ans	
10- 12 ans	4
13- 15 ans	85
16- 18 ans	30
19- 21 ans	
21- 23 ans	1

Année	Filles	Garçons
2018.		
	43%	57%

Caractérisation des besoins du public accueilli

Accueils effectués suite à :

fugue d'un autre département, actes délictuels ou incivilités, retour d'une fugue, sortie hospitalisation ou mises en danger (scarification, TS), prostitution, abus sexuel subi et/ou agi, absentéisme scolaire chronique, exclusion d'un foyer ou d'une famille d'accueil, conflit familial, maltraitance familiale réelle ou alléguée, garde à vue du jeune, garde à vue ou emprisonnement parents, hospitalisation parent, décès parent ou du fait de la grande précarité familiale.

Les besoins du public accueilli sont :

Sécurité physique et sécurité affective ; mise à l'abri de la famille ou d'un milieu toxique (prostitution, délinquance...), écoute, empathie bienveillance.

(Re)trouver l'estime de soi, la confiance en soi ; de valorisation de soi et des acquis

Soins et bilan médical complet systématique (risque de contamination ou contagion), carnet de santé, vaccinations ;

Ouverture culturelle et sportive ;

Alphabétisation et scolarisation pour MNA, et re-scolarisation des jeunes présentant des troubles du comportement, et/ou troubles cognitifs ou des troubles d'apprentissage ;

Découverte de la vie occidentale et des apports du progrès (eau et électricité à domicile, par exemple). Apprentissage des codes et mœurs de notre société et de la citoyenneté, du vivre-ensemble : rapport à la vie quotidienne (gestes de la vie quotidienne : se doucher, utilisation des sanitaires, manger à table avec fourchette et couteau ; nourriture ; tâches quotidiennes ; repérage dans l'espace, s'informer), rapport à l'argent et l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans, rapport aux autres, à « l'individuel » et à l'autonomie, à l'altérité, à la sexualité, aux femmes, aux religions, à la laïcité, à la liberté, aux « droits »...

Dans un contexte d'évaluation, tentatives et mise en place des suivis, et/ou du soin éducatif individuel, parental voire familial, médical, social, psychique (psychologique, psychiatrique et ethno-psychiatrique) ;

Evaluation de la sociabilité,

Évaluation scolaire, des capacités cognitives, des comportements en milieu scolaire (absentéisme, discipline, travail, concentration...). Mise en place d'un soutien scolaire renforcé et de programmes individualisés co-construits avec les équipes pédagogiques (de la plate-forme scolaire et des collègues ou lycées)

Évaluation et accompagnement dans l'inscription sociale et de l'apprentissage de la langue ;

Évaluation des compétences, des fragilités, des risques encourus ;

Évaluation du contexte parental et des besoins éducatifs parentaux, accompagnement éducatif à la parentalité ;

Évaluation et accompagnement dans l'utilisation de produits toxiques et addictions aux jeux

Évaluation des niveaux de connaissances informatiques et des réseaux sociaux ; éducation à leur utilisation et à l'image.

Évolution et réponses aux besoins des personnes accueillies

- La scolarité/la formation professionnelle

D'une simple petite « classe » de soutien scolaire ou de pré-scolarisation, nous avons procédé à une évaluation des niveaux et privilégié l'imagination et la créativité : en tout premier lieu, à une ouverture culturelle et artistique à l'intention plus particulièrement des MNA et des jeunes en attente de scolarité accueillis sur le groupe. Puis avons nommé l'an dernier notre classe « plate-forme pédagogique », et avons concentré nos efforts plutôt sur les jeunes accueillis chez les ASFAMS, et notamment ceux (celles) qui sont en attente de l'attribution d'un collège ou lycée ou en grande difficulté scolaire, et sur les dits décrocheurs, tout en assurant un soutien scolaire aux autres jeunes, en support des Asfams et des éducateurs de « l'inter ». Cette année nous avons associé à l'éducateur spécialisé en charge de ce dernier projet deux stagiaires STAPS de l'Université de Nanterre. Cela nous a permis de nous doter d'outils, de renforcer notre partenariat, de diversifier notre prise en charge individuelle pour des jeunes qui ne peuvent pas encore appréhender un travail scolaire en collectivité.

- L'inscription dans la vie locale

Tous les jeunes recueillis plus d'une semaine, et donc en observation évaluation orientation, continuent leur scolarité dans leurs collèges/lycées ou sont inscrits systématiquement dans les collèges. En attendant leur entrée effective, ils intègrent la plateforme scolaire, sportive et culturelle. Ils sont également tous inscrits systématiquement dans les clubs municipaux de jeunes et participent aux animations et activités sportives organisées par le département et/ou les éducateurs (éducatrices) du service ou Asfams. Les jeunes qui avant le placement suivaient un entraînement sportif ou une activité particulière la poursuivent dans la mesure du possible. Nous avons quelques ASFAMS bien ancrées dans le secteur associatif et qui associent à leurs démarches et activités, tout en les initiant, les jeunes dont elles ont la charge.

- La santé

Indicateurs	
	2018.
Personnes orientées vers un lieu de soin psychique durant l'accompagnement	43%, auxquels s'ajoutent les mineurs qui refusent catégoriquement de se faire suivre
Jeunes relevant d'une notification MDPH	Estimé à 4%

61% de jeunes accueillis ont bénéficié de soins durant leur accueil : 74 jeunes ont bénéficié d'un bilan médical (*ne sont pas compris les 48 jeunes présents entre 0 et 7 jours qui n'ont pu bénéficier d'un bilan médical à l'exception de quelques-uns en urgence. Ne sont pas compris non plus les 24 jeunes présents au 31/12 de l'année n-1, qui en tous bénéficié*).

0,80% jeunes avec couverture médicale à l'entrée (parents ou autre)

0% CMU à l'admission :

61% demandes de CMU :

Délivrance d'un carnet de santé

Remise à jour des vaccinations

Mise en place des prothèses sensorielles (lunettes...)

Dépistage et mise en place des suivis et/ou soins médicaux par l'intermédiaire du bilan médical fait systématiquement (hépatite, HIV, gale, tuberculose) ;

Sorties d'hospitalisations :

De psychiatrie

De traumatologie : Grand accidenté de la route

Diabétiques sévères

Dépistage et mise en place des soins psychiatriques individuels

Dépistage des dysfonctionnements de la parentalité quelle qu'en soit l'origine (éducative, sociale, médicale : parents soins lourds, psychiatrique ou mixte).

- Les sorties

Types d'orientations/Sorties 2018.	
Structures Éducatives et PF	34% en Ile de France 3% en province
En famille	18% dont 9% avec mesure de suivi
Séjour de rupture	0,82%
Hôtel	0,82%
CER	0
Hôpital	0,82%
FJT	0,82%
Logement indépendant	2%
Rupture de placement	26%
Retour ASE Dépannage de nuit ou de 2-3 jours	6%
Retour ASE Impossibilité de poursuivre (délai dépassé, non collaboration du jeune et de sa famille)	8%

Séjours de rupture et hôpital font partie du parcours de certains jeunes au SAU92, mais sans pour autant mettre fin à leur prise en charge du SAU ; ils sont accompagnés durant leur hospitalisation et reviennent au SAU, sauf pour hospitalisations de plusieurs semaines voire mois en psychiatrie (1)

LES PROJETS REALISES ET LA VIE DE L'INSTITUTION

Des projets réalisés dont nous avons fait la synthèse précédemment, nous ferons ici un focus sur l'activité de la plateforme pédagogique (scolaire sportive et culturelle) en création, animée par un unique professionnel (Mr. Ahmed Benatman), mais dont les moyens humains nécessiteront d'être absolument reconsidérés :

Ne sont pas compris les jeunes qui ne sont restés au SAU que de 1 à 7 jours, soit 48 jeunes (39% du public accueilli) ou ceux.celles dont le parcours scolaire a été exclusivement suivi par l'équipe éducative du collectif, ou les tout petits enfants.

Jeunes inscrits à la plateforme Scolaire/Sportive/Culturelle (2018)		
	Sur 60 jeunes inscrits sur la plateforme	%
Jeunes déscolarisés à leur arrivée au SAU 92	43	72%
Jeunes ayant besoin renforcement scolaire, remise à niveau	44	73%

Nombre de jeunes ayant bénéficiés de l'évaluation scolaire	60	100%
Jeunes ayant rapport difficile à l'école	21	35%
Décrocheurs	4	6%
Jeunes ayant problèmes de discipline / comportement	14	23%
Jeunes ayant problème de concentration	16	27%
Nombre de jeunes signalés pour absentéisme scolaire avant le SAU	20	33%
Nombre de jeunes poursuivant absentéisme scolaire pendant le SAU	9	15%

Niveau des jeunes à leur arrivée au SAU92	FLE (9)	CE1-CE2 (11)	CM1 (4)	CM2 (9)	FLE (15)	CE1-2 (18)	CM1 (7)	CM2 (15)
	6 ^{ème} (9)	5 ^{ème} (5)	4 ^{ème} (9)	3 ^{ème} (4)	6 ^{ème} (15)	5 ^{ème} (8)	4 ^{ème} (15)	3 ^{ème} (7)

PARTENARIAT Plateforme

Couvre 6 départements en 2018 et une centaine d'interlocuteurs :

INSPECTION ACADÉMIQUE (3)

HAUTS-DE-SEINE : 2 (Secteur : Colombes, Neuilly, Bois Colombes, Garenne Colombes ; Affectation CASNAV) ; VAL D'OISE : 1 (Bureau de la D.V.E) ; PARIS, 1 (CASNAV)

MAIRIE DE COLOMBES

(Espace Ado : 12/15 ; prêt gymnase et créneaux stade)

11 C.I.O

92 : 6 CIO dont le CIO spécialisé de Nanterre (Colombes, Rueil Malmaison, Gennevilliers, Montrouge, Boulogne Billancourt) ; 95 : 3 (Argenteuil, Cergy, Isle Adam) ; 78 : 1 (Sartrouville) ; 27 : 1 (Vernon)

3 Missions locales : Nanterre, Colombes, Chartres

41 Établissements scolaires

dont 29 collèges

sur 92 : 18 (dont 5 à Nanterre ; 6 à Colombes ; 4 à Asnières sur Seine ; 2 à Boulogne Billancourt ; 1 Suresnes) ; sur 95 : 6 (2 Argenteuil, 1 Vauréal, Isle Adam, Parmain, Pontoise) ; sur 78 : 1 (Maison Lafitte) ; sur 27 : 2 (Gasny, Vernon) ; sur 28 : 2 (Chartres, Illiers Combray)

et 12 lycées

Enseignement général (4) : Colombes, Villeneuve la Garenne, Asnières sur Seine, Vauréal

Polyvalent (3) : Colombes, Argenteuil, Vernon.

Général technologique (1) : Courbevoie

Professionnel (4) : Nanterre (2), Colombes, La Garenne-Colombes

3 COURS D'ALPHABÉTISATION (F.L.E.)

Colombes (Alpha Réseau) ; Courbevoie (Maison Du Val) ; Montreuil (A.P.R.E.L.I.S)

1 AIDE PSYCHO-ÉDUCATIVE

La Garenne Colombes (U.E.M.O : Mme DANIEL)

ÉQUIPEMENTS HEBDOMADAIRES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (4)

Colombes : Gymnase, Stade Yves Du Manoir, Salle de sports Fosses Jean ; Levallois Perret : Piscine municipale

Participation des personnes accueillies :

Réunion jeunes, participation à la vie quotidienne

Partenariat des équipes éducatives

Suivi du parcours : L'ensemble des STASES du 92,

Santé : MDA de Courbevoie, espace santé jeunes de Colombes, équipe mobile de Louis Mourier, Astrolabe (Colombes), Centre municipal de santé de Courbevoie, les divers CMP du 92 (en fonction de l'habitation des parents).

Scolarité/Insertion, Colombes, Mairie, CIO, BIJ, Mission locale, Courbevoie, La maison du Val, inspection académique, les collèges, lycée, CFA du 92

Loisirs : Vacances sport 92, les structures socio culturelles et sportives de Colombes

MNA : La croix rouge Paris xv, RESF (réseau éducatif sans frontière), SJE 92 (solidarité jeunes étrangers), ISM (inter service Migrant),

Orientation : Foyers et placements familiaux du 92 et des départements limitrophes

LES RESSOURCES HUMAINES ET COMPTABLES

L'équipe et les intervenants

Composition de l'équipe (CA 2018)

Direction/Encadrement	: 3	ETP réel
Administration/Gestion	: 3	ETP réel
Services Généraux	: 1.73	ETP réel
Socio/Éducatif	: 13.83	ETP réel
Para médical & psychologue	: 0.07	ETP réel
Assistants Familiaux	: 13.09	ETP réel
SAU-92 2018	: 34.72	ETP réel

La formation

Intitulés :

- Protection de l'enfance loi 2016
- L'accueil d'urgence : accueillir, observer, évaluer, orienter
- DEAF
- Linguistique intensive de base
- SST et SST recyclage
- Habilitation BS-BE Manœuvre
- Atelier d'écriture
- Renforcer l'impact des supports de communication

Personnel concerné : Chefs de service, éducateurs, ASFAMS, Assistance de Direction, comptables et Agents d'entretien

Prise en charge par le plan annuel d'utilisation des fonds de formation du SAU-92 : **7 Formations**

Ce à quoi s'ajoutent : Formation 1^{er} secours, Supervision directeur, Supervision chefs de service, Supervision éducateurs/Asfams. Et à l'attention des Asfams en formation 240h (dans le cadre de la « Référence » ; articulation entre l'organisme de formation L'ETSUP), formation à raison d'une journée par mois sur deux années consécutives (sans les bilans) et que nous avons intitulée : Être professionnelle chez soi ((ANREL),

- Analyse des pratiques (mixte ; ASFAMS/Éducateurs)

Les Intervenants

URIOPS - ETSUP - INFORME - La Croix Rouge-Secours Prévention -Atelier-Claire Lecoeur - Activ'Assistante. ANREL.
Branka. Agnès Jego. Marc Lasseaux

Les mouvements

CDD au 31-12-2018	7
Assistants familiaux	4
Socio-éducatif	3
CDI au 31-12-2018	29
Administration/Gestion	3
Assistants familiaux	10
Services généraux	1
Socio-éducatif	14
Para médical	1
DEMISSIONS	6
Assistants familiaux	3
Services généraux	1
Socio-éducatif	2
FIN CDD	56
Assistants familiaux	46
Services généraux	1
Socio-éducatif	9
LICENCIEMENT POUR FAUTE GRAVE	1
Services généraux	1
LICENCIEMENT RETRAIT D'AGREMENT	1
Assistants familiaux	1
STAGIAIRES	6
Socio-éducatif	5
Administration/Gestion	1

Analyse comptable

Budget et source de financement (CA 2018)

Financier : Conseil Départemental des Hauts-de-Seine

Budget net retenu 2018 : 2 245 739,95€

Regard sur le résultat comptable

Résultat comptable au 31/12/2018 : + 110 325,37

Évolution des groupes

	ALLOUE 2018	CA 2018	ECART 2018
GROUPE I :			
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	126 000,00	113 650,24	-12 349,76
GROUPE II :			
Dépenses afférentes au personnel	1 934 223,00	1 830 115,22	-104 107,78
GROUPE III :			
Dépenses afférentes à la structure	233 102,00	274 815,81	41 713,81
TOTAL DEPENSES	2 293 325,00	2 218 581,27	-74 743,73

GROUPE I :			
Produits de la tarification et assimilés	2 245 740,00	2 244 230,12	-1 509,88
GROUPE II :			
Produits autres relatifs à l'exploitation	31 740,00	63 793,21	32 053,21
GROUPE III :			
Produits financiers et produits non encaissables	7 574,00	20 883,31	13 309,31
TOTAL DES PRODUITS	2 285 054,00	2 328 906,64	43 852,64

RESULTAT COMPTABLE (avant reprise des résultats antérieurs)	-8 271,00	110 325,37	118 596,37
---	------------------	-------------------	-------------------

Reprise excédent CA 2015	-14 788,83	-14 788,83
Reprise solde du déficit CA 2016	23 059,88	23 059,88
Reprise totale CA 2018	8 271,05	8 271,05

RESULTAT	0,05	118 596,42
-----------------	-------------	-------------------

Point sur les investissements

Nature de l'opération	Autorisé dans le cadre du plan de financement		Réalisé en 2018	
	Coût	Date réalisation prévue	Coût	Date de réalisation
Accessibilité handicapés	2 254,00	01/04/2018		
Réfection des douches	5 700,00	01/04/2018		
Chambre froide	8 000,00	01/04/2018		
Alarme incendie	3 600,00	01/04/2018		
Agencements	12 800,00	01/04/2018		
Électroménager	4 200,00	01/04/2018		
Peintures	3 000,00	01/04/2018		
Signalisation sécurité			607,80	04/01/2018
1 lave-vaisselle			3 113,04	11/04/2018
Remplacement centrale incendie			3 736,68	29/05/2018
Tx peinture (salle info-bureau éducatif + permanence)			2 989,31	31/07/2018
Table ping-pong + baby-foot et son plateau de protection			2 628,60	18/10/2018
Installation meuble + vasque chbre filles 2ème étage			726,00	12/12/2018
Réfection 3 douches 1er étage			3 547,50	29/12/2018
TOTAL ...	39 554,00		17 348,93	

	Autofinancement	Subvention
Autorisé dans le cadre du plan ...	37 300,00	2 254,00
Réalisé ...	17 349,00	
Écart ...	-19 951,00	-2 254,00

Le plan d'amélioration

Éléments constitutifs du plan

[Rappel des évaluations, audit, contrôle, certification...]

L'AMELIORATION CONTINUE

La méthodologie associative

**Les principaux axes
d'améliorations**

**Etat des lieux des actions et des
mises en œuvre**

LES PERSPECTIVES

Projets et perspectives

Conduire le SAU92 aux mutations nécessaires qui aujourd'hui s'imposent, et l'inscrire dans le dispositif de Protection de l'Enfance du 92 à venir. Faire reconnaître sa singularité et ses missions diversifiées (mise à l'abri immédiat, observation, évaluation des situations individuelles et familiales (qui intègrent bilans de santé systématiques et coûteux), soutien pédagogique renforcé pour les jeunes en attente de scolarité, ou exclusions temporaires, ou décrocheurs. Créer un espace de soutien éducatif à la parentalité. Instaurer une politique et des actions de formation continue et collective pour les professionnels, et de recrutement de personnel compétent. Anticiper le renouvellement des effectifs des départs en retraite (du tiers des Asfams, et de l'intégralité de l'encadrement). Chercher une nouvelle implantation pour l'accueil collectif et les services administratifs, et préparer les modalités de leur déménagement.

Soit, en 15 points :

- 1- Redéfinition de la finalité du SAU92 sur le territoire, de ses limites d'intervention et de sa temporalité, de son organisation et de ses articulations dans la nouvelle organisation territoriale de l'ASE, en coordination avec ASE, Parquet, PJJ, Hôpitaux de Paris (hospitalisations pédopsychiatrie, ethnopsychiatrie...), Éducation Nationale, MDPH, commissariats ou gendarmeries. Établir des protocoles ;
- 2- Faire reconnaître la spécificité d'un service d'urgence qui adjoint à l'accueil (donc similarité à un fonctionnement MECS mais aussi à un placement familial, soit 2 entités ayant leurs contraintes et spécificités propres), le recueil de nuit, de week-end et jours fériés, ainsi que l'observation, l'évaluation intensives (spécificités des AEMO et AED) et l'orientation. Y adapter ressources et moyens ;
- 3- Développer et renforcer la plateforme pédagogique prenant en compte ses actions effectives, et à ce jour tenue par un seul professionnel pour, donc, assurer : *soutien renforcé pour tous ; bilans scolaires et prise en charge pédagogique alternant sport, jeux, et enseignement, préparant à la socialisation et estime de soi nécessaires à la reprise de scolarité des jeunes non scolarisés, exclus temporairement ou décrocheurs ; liens avec équipes pédagogiques de l'Éducation nationale et création de maillages de projets pédagogiques individualisés avec les équipes des collèges ou lycées pour un maintien en alternance de la scolarité ;*
- 4- Créer un espace de soutien et d'accompagnement éducatif à la parentalité autour des besoins de l'enfant et de l'acte éducatif ;
- 5- Former les cadres à l'évaluation, en conformité au référentiel Creai Auvergne-Rhône-Alpes (qui est la formation de référence du CD92) ;
- 6- Réécrire le projet d'établissement et les modalités de l'organisation du SAU92, en fonction de la nouvelle organisation territoriale, de la redéfinition de ses missions, et du projet associatif ;
- 7- Adapter fonctionnement & organisation du SAU92 à ces configurations et modalités nouvelles, et aux nouvelles situations de danger où se trouvent les mineurs ; Renforcer le cadre institutionnel de soutien aux Asfams et le travail amorcé d'articulation institution/éducateurs/Asfams ;
- 8- Prospective de nouveaux partenariats, et renforcement des existants, en participant activement à diverses instances : maillage avec Conseil départemental, mairie, associations (soin et secteur pédopsychiatrique, scolarité, orientations, formation), juges, Parquet, commissariats et gendarmeries. Finaliser la convention avec l'Équipe mobile ; établir des protocoles avec les médecins référents ASE : notre bilan effectué systématiquement doit être reconnu, officialisé et financé, l'attribution des carnets de santé systématisée. Prospective de relais possibles temporaires et post-SAU par une orientation adaptée aux besoins spécifiques du jeune (et non plus par défaut) ;
- 9- Formation des équipes : Adaptation des interventions des ASFAMS et éducateurs aux besoins de l'enfant et à la prise en charge des mineurs violents et la compréhension des mécanismes de violences ; Formation aux écrits professionnels : rédaction des rapports prenant compte les besoins des mineurs, rédaction de mails, d'écrits conjoints Asfams-éducateurs. Renforcer les modalités de transmission des savoirs et postures pratiques du personnel, en vue d'une co-construction de savoirs pratiques et d'outils de soutien spécifiques, et de la responsabilisation de chacun ;
- 10- Renforcer la confidentialité et la sécurisation des données dans la constitution des dossiers, des notes et la transmission des informations numérisées ;
- 11- Renforcer la co-construction du parcours de chaque mineur qui le peuvent au sein du SAU ; leur ouvrir des instances d'expression ;
- 12- Participer à l'amélioration de la connaissance en protection de l'enfance, et au développement de la recherche prévus par l'ONPE en se proposant "terrain Recherche-Action" (disciplines médecine et histoire) ;
- 13- Anticiper le départ en retraite du tiers des ASFAMS et de la totalité des encadrants d'ici trois à quatre ans ;
- 14- Recrutement de personnes ayant les qualités requises pour exercer les divers métiers nécessaires dans le cadre d'un service d'urgence ;
- 15- Trouver la nouvelle implantation du SAU92 en prenant en compte les espaces qui lui sont nécessaires, et préparer les modalités de son déménagement.

